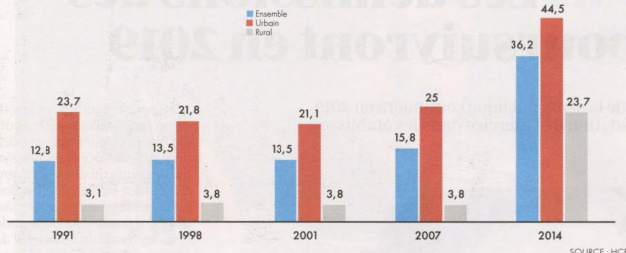


Taux (en %) de la couverture médicale de la population



Couverture médicale. Plus de 36,2% de bénéficiaires parmi la population

Selon les données publiées dans l'édition 2018 des Indicateurs sociaux du Haut-commissariat au Plan (HCP) issues de l'enquête nationale de la consommation et des dépenses des ménages de 2013/2014, le taux de couverture médicale de l'ensemble de la population a presque triplé durant les treize dernières années.

Aziz Diouf
a.diouf@leseco.ma

Le taux de couverture médicale de la population marocaine s'améliore d'année en année depuis 2001. En effet, selon les données publiées dans l'édition 2018 des Indicateurs sociaux du Haut-commissariat au Plan (HCP) issues de l'enquête nationale de la consommation et des dépenses des ménages de 2013/2014, le taux de couverture médicale de l'ensemble de la population a presque triplé durant les treize dernières années, passant de 13,5% à 36,2% au niveau national (Voir graphique). Par milieu de résidence, il a plus que doublé en milieu urbain en passant de 21,1% en 2001 à 44,5% en 2014. Tandis qu'en milieu rural, il a été presque multiplié par six, passant de 3,8% à 23,7% soit un gain de près de 20 points durant cette période.

AMO : un taux d'accroissement moyen de 6,2% pendant 10 ans
Par régime de couverture, l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et



le Régime d'assistance médicale (RAMED) se sont également inscrites dans un trend haussier. En effet, pendant une décennie, la couverture médicale des salariés des secteurs public et privé a progressé chaque année à un taux d'accroissement annuel moyen de 6,2%. Au titre de 2015, la population AMO de base des salariés représentait 26% de la population marocaine contre 16% en 2006, soit un gain de 10 points en l'intervalle de dix ans ré-

sultant aussi bien de l'immatriculation des salariés, des pensionnés et leurs ayants droit qui ne bénéficiaient pas d'une couverture. Par ailleurs, l'analyse de la structure des immatriculés à l'AMO selon le secteur d'emploi montre que la part du secteur public s'est accrue, entre 2010 et 2015, de 2,8% en moyenne par an contre plus de 7,4% pour le secteur privé et ceci durant la même période. Le poids de la population du secteur privé

couverte par rapport à la population totale couverte par le régime AMO a ainsi connu une augmentation passant de 59,9% en 2010 à 65,1% en 2015. Toutefois, cet élan s'est estompé de presque de moitié entre 2014 et 2015, ce qui fait qu'on est encore loin d'atteindre les principes de l'universalité. Le nombre des personnes couvertes par le régime de l'AMO de base s'est en effet situé à 8.736.228 en 2015, contre 8.428.218 en 2014, soit une hausse de 3,7%, loin de la moyenne d'accroissement de 6,2%. Pendant ce temps, la part des actifs et leurs ayants droit par rapport à la population couverte a légèrement reculé parce qu'elle est passée de l'ordre de 81,3% en 2014 à 81% en 2015.

Plus de 10 millions de personnes immatriculées au RAMED

Concernant le RAMED, le nombre des personnes immatriculées à ce régime a atteint plus de 10 millions de personnes, soit plus de 4 millions de foyers, dont 6.345.525 personnes ont des cartes actives. Le milieu rural représente 48% et les femmes 53% de l'ensemble des personnes immatriculées. La répartition par catégorie des bénéficiaires du RAMED montre que les personnes en situation de pauvreté représentent 88% des immatriculés. Ce pourcentage ne cesse de s'accroître depuis le lancement de la généralisation puisque de 72% en 2012, il est passé à 86% en 2015. Parallèlement, l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) continue d'immatriculer de nouveaux bénéficiaires déclarés éligibles par les différentes commissions permanentes locales à travers toutes les régions du royaume, sachant que les renouvellements de l'éligibilité des personnes bénéficiant d'une première période de trois ans, ont démarré timidement en passant de 2% en 2015 à 29% en 2016. Ceci n'expliquant pas cela, c'est-à-dire que les bénéficiaires de l'AMO et du RAMED n'attendent pas de tomber malade pour souscrire à ces régimes, le taux d'occurrence moyen des lits dans les établissements de soins de santé de base et dans les établissements hôteliers, n'a pas battu de record. Celui-ci s'est établi à 63,8% en 2015, un chiffre en repli par rapport à l'an passé où il était à 65,1% et cette moyenne nationale varie selon la région dans une fourchette allant de 43,1% enregistrée dans la région de Guelmim-Es-Semara à 78,8% enregistrée au niveau de celle de Marrakech-Safi. ●